

Postulat Dominique Bonny et consorts demandant quelles mesures le Conseil d'Etat entend prendre pour réguler le débit minimum et la qualité sanitaire de l'Orbe supérieure

Développement

Situation géographique

L'Orbe supérieure prend sa source à l'exutoire du lac des Rousses, dans le département du Jura français. Elle poursuit son cours, traverse le village de Bois d'Amont, la frontière franco-suisse, s'écoule dans les lacs de Joux, ressurgit aux grottes à Vallorbe et poursuit son chemin via la plaine de l'Orbe sur le bassin du Rhin.

Situation actuelle

Le fort développement touristique et économique du côté français dans la région des Rousses et de Bois d'Amont pose un réel problème de débit en période d'étiage.

Le pompage pour prélever de l'eau potable dans le lac des Rousses influence directement le débit de la rivière parce qu'une partie de cette eau pompée puis consommée est rendue sur le bassin du Rhône.

Il apparaît aussi que la qualité sanitaire et thermique est préoccupante, comme le relèvent diverses associations proches de la nature et de la pêche.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat de présenter :

- a. Un rapport sur la situation quantitative et qualitative de l'eau de l'Orbe supérieure.
- b. Un plan de mesures avec financement et calendrier en collaboration avec les autorités françaises, afin d'assurer un débit minimum et une qualité sanitaire adéquate à l'Orbe supérieure.

Les Charbonnières, le 8 mai 2008.

(Signé) *Dominique Bonny et 27 cosignataires*

M. Dominique Bonny : — L'Orbe supérieure, dans la haute vallée de l'Orbe, m'inquiète sérieusement. Depuis quelque temps, la Société des pêcheurs en rivière de la vallée et des associations de protection de la nature suisses et françaises tentent de sensibiliser l'opinion sur l'état qualitatif et quantitatif des eaux de l'Orbe. Le manque d'eau et de débit provoque un réchauffement inquiétant. Une étude a démontré que la température pouvait s'élever jusqu'à 27 degrés à certains moments de la journée. Cette situation provoque la disparition des salmonidés. Avec la hausse des températures, une maladie qu'on observe depuis quelques années, appelée maladie rénale proliférative, se développe et décime une partie des alevins. Ces derniers jours, une arrivée massive d'algues a envahi le fond de la rivière ; on peut supposer que des rejets non désirés sont à l'origine de cet état. Comme je le relève dans le postulat, le pompage pour obtenir de l'eau potable dans le lac des Rousses est une cause de problèmes, sachant qu'une grande quantité de l'eau consommée n'est pas rejetée sur le bassin versant du Rhin mais sur celui du Rhône, provoquant un déséquilibre hydrogéologique.

Les associations et la société de pêche se sont opposées, en octobre 2007, au projet de construction de canons à neige pour pistes de ski fond, prévu du côté français. Cette nouvelle installation avec de l'eau pompée dans l'Orbe a de quoi inquiéter. Elle porterait une atteinte supplémentaire à ce cours d'eau déjà fragilisé. Dans cette rivière comme dans d'autres, il y a une étroite relation entre la quantité et la qualité des eaux qui s'écoulent.

En l'absence, à ma connaissance, de toute convention sur les débits entre la Suisse et la France, ce dernier pays gère l'eau à sa convenance. Les quelques ouvrages de régulation — barrages en béton — sont une preuve tangible de la façon dont l'eau est gérée du côté français. Les autorités vaudoises sont-elles informées de ce qui s'y passe ? C'est dans ce but que j'ai déposé ce postulat en demandant qu'il soit renvoyé à une commission.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Epars : — Les questions que pose notre collègue député concernant cette partie de cours d'eau vaudois et transfrontalier sont nécessaires et intéressantes. La priorité, pour résoudre le problème, me semble être de prendre langue avec les Français. J'espère que, d'ici à ce que la commission siège, le Conseil d'Etat pourra nous proposer des pistes. A mon avis, il serait utile, pour une prise de contact, de s'adresser à la structure actuelle qu'est la Conférence transjurassienne ; en effet, passer par Paris dépasserait le niveau cantonal et ce serait à Berne d'intervenir. Peut-être nous, Vaudois, pourrions-nous faire quelque chose en bilatéral avec la région.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.